

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO RV24-5520

Avis public est donné, que le conseil de la Ville de Drummondville, à une séance publique tenue le 29 avril 2024, a adopté le règlement no RV24-5520 ayant pour objet :

De modifier diverses dispositions législatives, notamment la mise à jour de l'ordre du jour des délibérations des séances du conseil, l'ajustement des dates pour les ventes de garage gratuites ainsi que la modification d'un article du titre VIII de la garde des animaux

Ce règlement entrera en vigueur le 3 mai 2024 et est maintenant déposé au bureau de la greffière de la Ville où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Drummondville, Québec, ce 3 mai 2024.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 336 de la *Loi sur les cités et villes*)

Je, M^e Mélanie Ouellet, greffière de Drummondville, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant le règlement numéro RV24-5520 sur le site Internet de la Ville de Drummondville le 3 mai 2024, tel que stipulé au règlement sur les avis publics de la Ville.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville